Le syndicat Unité SGP-Police s’oppose à la création d’une réserve citoyenne qui serait une “milice armée”

27/01/2011 à 17h55

La loi sur la sécurité intérieur (Loppsi 2) examinée mercredi par les députés prévoit d’étendre aux citoyens volontaires la réserve civile créée en 2003 pour les retraités de la police nationale âgés de moins de 65 ans.

Le recrutement de volontaires réservistes, notamment parmi les étudiants, vise à compenser la baisse des effectifs dans la police nationale. Ils pourront être armés et dresser des procès-verbaux après avoir été formés sur le tas.

Pour Nicolas Comte, secrétaire général d’Unité SGP-Police, la sécurité ne peut être confiée “qu’à des hommes formés aguerris et aptes à répondre à toutes les situations comme le sont les policiers nationaux.”

Il s’interroge dans un communiqué sur “cette volonté de créer un semblant de ‘milices’ armées et mal formées plutôt que de maintenir des policiers nationaux”.

Yahoo.fr